

Les familles reçoivent un soutien financier permanent de l'État fédéral, qui leur envoie chaque mois des chèques d'allocations familiales pour tout enfant à charge de moins de 18 ans vivant au foyer. (Les tableaux 8.1 et 8.2 donnent des détails à ce sujet.) Lorsqu'elles paient leurs impôts sur le revenu, elles peuvent également demander un crédit d'impôt pour les enfants à charge ainsi que des déductions fiscales pour les frais de garde des enfants (tableau 8.3).

Dans toutes les provinces, les programmes de bien-être réalisés dans le cadre du Régime d'assistance publique du Canada (RAPC) fournissent aux familles et aux personnes nécessiteuses un soutien financier basé sur le degré d'insuffisance de leurs ressources. Ces programmes d'assistance sociale, dont les gouvernements fédéral et provinciaux se partagent les coûts, s'appliquent aux chômeurs saisonniers ou aux familles subissant une perte de revenu à cause d'une mise à pied ou de l'inactivité d'un conjoint qui travaillait.

Dans toutes les provinces, les programmes de bien-être à l'enfance protègent les enfants qui sont abandonnés ou négligés, qui ont besoin de services d'adoption ou qui doivent être placés dans des foyers nourriciers ou des établissements. Pour les enfants plus âgés, des cliniques et services communautaires traitent des problèmes d'abus des drogues et de toxicomanie ainsi que de la garde et du placement des enfants en conflit avec la loi ou avec leurs familles. Dans le cas des familles monoparentales, les travailleurs sociaux aident le parent à maintenir une famille unie en offrant des services organisés de garde des enfants et des programmes d'activités. Les organismes sociaux traitent aussi des problèmes de comportement ou financiers qui se posent dans la vie familiale. La solution de ces problèmes implique peut-être l'intégration des services de bien-être avec les services analogues offerts par les écoles, les services d'application de la loi ou les services de santé. Les principaux soins de santé sont assurés grâce au régime d'assurance-maladie, que complètent les programmes de santé communautaires.

## Invalides

### 8.1.3

On se préoccupe de plus en plus des besoins des invalides, tant du point de vue de leur réadaptation que de l'amélioration de leurs conditions de vie. On s'efforce maintenant de faire entrer les invalides dans la communauté en les faisant participer à des foyers collectifs, des activités de travail dans des ateliers protégés et des projets communautaires spéciaux. Ces activités visent les handicapés mentaux ainsi que les invalides physiques ou mentaux.

Selon des estimations récentes, le nombre d'invalides résidant dans les villes canadiennes atteint près de 2 millions, et 250,000 autres invalides vivent dans des établissements. Bon nombre de ces invalides sont âgés, mais près de 1.5 million sont en âge de travailler. Sur les 400,000 invalides incapables de travailler, environ un tiers souffrent d'invalidité permanente et les autres sont considérés comme temporairement inactifs. L'importance du soutien financier est indiquée dans un relevé estimatif du nombre de bénéficiaires, établi pour décembre 1979, qui donne les chiffres suivants: RPC et RRQ, 100,000; assistance sociale provinciale, 165,000; indemnisation des accidentés du travail, 85,000. Tous ces chiffres se rapportent à des cas d'invalidité. En outre, 150,000 invalides recevaient des prestations de maladie de l'assurance-chômage, ce qui donne un total de 500,000 invalides bénéficiant d'un soutien financier. Ces chiffres révèlent que le million restant d'invalides en âge de travailler avaient un emploi, tenaient la maison ou fréquentaient l'école.

En 1980, un groupe de travail fédéral a tenu des audiences dans tout le Canada afin de recevoir des mémoires en provenance et au nom des invalides. Le Canada a également accueilli le congrès mondial de *Rehabilitation International* à Winnipeg en juin 1980 et a participé avec d'autres pays aux activités se rapportant à l'Année internationale des handicapés, 1981. A l'heure actuelle, on élabore des programmes globaux destinés aux invalides afin de satisfaire leur besoin de participer à la vie sociale et économique de la collectivité grâce à des innovations facilitant la vie quotidienne, à la modification du lieu de travail et à l'amélioration de l'accès aux immeubles et aux moyens de transport.